

**Association CAP LOZERE
4 rue Gutenberg
48000 MENDE**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de **l'association CAP LOZERE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la note intitulée « FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE » de l'annexe des comptes annuels concernant la dépréciation de titres de participation ;
- dans la note intitulée « REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC 2022-06 modifiant le plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis, je me suis assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne quelle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ☐ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ☐ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ☐ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

□ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

□ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Puy-en-Velay,
Le 26 juin 2026.

MOURGUES Olivier
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 155	5 561	4 594	4 355
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	2 071		2 071	2 071
	Constructions	663 481	397 925	265 555	287 102
	Installations tech., mat. et outillage indus.	1 316	1 316		
	Autres immobilisations corporelles	108 787	98 643	10 144	15 151
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	50 000	42 722	7 278	50 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	31 375		31 375	35 627
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				100
Total de l'actif immobilisé (III)		867 185	546 167	321 018	394 405
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	62 007		62 007	68 774
	Autres créances	12 812		12 812	77 682
	Charges constatées d'avance	5 744		5 744	4 369
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	125 271		125 271	119 318
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	456 783		456 783	437 093
Total de l'actif circulant (IV)		662 617		662 617	707 236
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 529 802	546 167	983 635	1 101 642

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

Mission de Présentation des Comptes

80 563

100

150 925

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital(dont versé)	866 273	866 273
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecart s de réévaluation		
	Ecart s d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserv e légale		
	Réserv es statutaires ou contractuelles		
	Réserv es réglementées		
	Autres réserv es		
	Report à nouveau	(49 674)	(93 670)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(54 292)	43 996
	Subv entions d'inv estissement	236	296
	Prov isions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	762 544	816 896
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Av ances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Prov isions pour risques		4 853
	Prov isions pour charges	12 481	10 612
	Total des provisions (III)	12 481	15 465
Dettes	Emprunts obligataires conv ertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Av ances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 679	113 291
	Dettes fiscales et sociales	74 536	63 208
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 584	6 476
	Produits constatés d'av ance	16 811	86 306
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	208 610	269 281
	Ecart s de conversion et différences d'év aluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	983 635	1 101 642
	(1) Dont à moins d'un an (hors av ances et acomptes reçus sur commandes en cours)	208 610	269 281
	(2) Dont emprunts participatifs		

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	22 662		22 662	45 739
	Montant net du chiffre d'affaires	22 662		22 662	45 739
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			567 930	648 590
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			4 853	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			60	
	Autres produits			1 221	55
	Total des produits d'exploitation			596 726	694 383
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			161 364	208 000
	Impôts, taxes et versements assimilés			8 039	12 050
	Salaires			327 901	335 970
	Cotisations sociales			80 606	80 436
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 211	30 859
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions			1 869	59
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			6 209	6
	Total des charges d'exploitation			616 199	667 380
RESULTAT D'EXPLOITATION				(19 473)	27 003
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier				1 808	1 406

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 473)	27 003
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	7 750	9 738
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	152	176
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		7 902	9 914
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	42 722	
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		42 722	
RESULTAT FINANCIER		(34 820)	9 914
RESULTAT COURANT avant impôts		(54 292)	36 917
	Produits exceptionnels		10 929
	Charges exceptionnelles		3 850
RESULTAT EXCEPTIONNEL			7 079
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		604 628	715 226
Total des charges		658 921	671 230
BENEFICE OU PERTE		(54 292)	43 996
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **983 635** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **604 628** euros et un total **charges** de **658 921** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-54 292** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

Description de l'objet social de l'entité :

- L'association est l'organisme gestionnaire de l'Organisme de Placement Spécialisé dénommé CAP EMPLOI 48 pour le département de la Lozère.
- L'association a pour objet de promouvoir et mener toutes actions en vue de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté d'insertion.
- L'association assure l'ensemble des actions souhaitées par les partenaires institutionnels et économiques.

Pour mener à bien sa mission, elle mettra en place les moyens et les structures nécessaires.

Les actions développées sont guidées par une logique de service aux personnes, aux entreprises et aux institutions.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- L'Association a souscrit à 100% du capital de la SASU CAP LOZERE « NATURE ET PATRIMOINE » créé mi-2024. Titres de participation inscrits à l'actif pour un montant de 50 000€. Cette filiale a pour activité la création et le développement d'activités économiques liées à l'insertion sociale et solidaire de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés ou en situation de précarité, à travers des activités paysagères, forestières et d'entretien du petit patrimoine bâti.

Les comptes arrêtés au 31/12/25 de ladite filiale présentent des capitaux propres 7 278€.

De ce fait, une dépréciation des titres de participations dans l'association a été comptabilisée pour 42 722€.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants de Plan Comptable Général.

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- indépendance des exercices.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Modernisation des états financiers

**Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes**

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant. Par exemple :
 - Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.
 - Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.
 - Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.
 - La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.
- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.
- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Construction	Linéaire	20 à 30 ans
Installations, Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	20 à 30 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développ					
	Autres immobilisations incorporelles	8 655		1 500		10 155
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 655		1 500		10 155
CORPORELLES	Terrains	2 071				2 071
	Constructions sur sol propre	483 071				483 071
	sur sol d'autrui	6 304				6 304
	instal. agencé aménagement	174 107				174 107
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 316				1 316
	Instal., agencement, aménagement divers	10 240				10 240
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	96 150		2 398		98 548
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	773 257		2 398		775 655	
FINANCIERES	Participations	50 000				50 000
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	35 627		1 701	5 953	31 375
	Prêts et autres immobilisations financières	100			100	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	85 727		1 701	6 053	81 375
TOTAL	867 639		5 599		6 053	867 185

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles				4 300	1 261		5 561
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					4 300	1 261	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre				226 994	16 102		243 096
	sur sol d'autrui				3 164	315		3 479
	instal. agencement aménagement				146 221	5 129		151 350
	Instal technique, matériel outillage industries				1 316			1 316
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				9 577	231		9 808
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier				81 662	7 173		88 835
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					468 934	28 951		497 884
TOTAL					473 234	30 211		503 445

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencé aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
Règlement ANC 2022-06						
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	4 853		4 853		
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	10 612	1 869			12 481
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 465	1 869	4 853		12 481	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		42 722			42 722
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients		1 095	1 095		
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		43 817	1 095		42 722
TOTAL GENERAL		15 465	45 686	5 948		55 203
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 869 42 722	4 853		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	62 007	62 007	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	208	208	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 000	8 000	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	2 230	2 230	
	Débiteurs divers	2 373	2 373	
	Charges constatées d'avance	5 744	5 744	
	TOTAL DES CREANCES	80 563	80 563	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	110 679	110 679		
	Personnel et comptes rattachés	35 401	35 401		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 763	34 763		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 372	4 372		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	6 584	6 584		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	16 811	16 811		
	TOTAL DES DETTES	208 610	208 610		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		24 189
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR	21 962	21 962
Autres créances PRODUIT A RECEVOIR	2 227	2 227

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		51 558
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FRS FACTURES NON PARVENUES	92	92
Dettes fiscales et sociales DETTES PROV. POUR CONGES A PAY AUTRES CHARGES A PAYER	35 401 12 297	47 698
Autres dettes CHARGES A PAYER	3 768	3 768

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		5 744	5 744
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 744

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière à verser (IFC + Ch. soc.) : 58 049 € Valeur probable des indemnités à verser : 44 406 € Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimi Dette actuarielle : 12 481 €	12 481 12 481	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	12 481	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	866 274			866 274
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(93 670)	43 996		(49 674)
Résultat de l'exercice	43 996		43 996	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	296			296
Provisions réglementées				
TOTAL	816 896	43 996	43 996	816 896

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	2 158	(1 559)		599
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	2 158	(1 559)		599
Quotes-parts virées au compte de résultat	1 862	(1 499)		363

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Effectif moyen

31/12/2025	Interne	Externe
------------	---------	---------

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Agents de maîtrise et techniciens		
	Employés	9	
	Ouvriers & apprentis		
	TOTAL	10	

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature NEANT		
Prestations en nature NEANT		
Bénévolat NEANT		
Total		

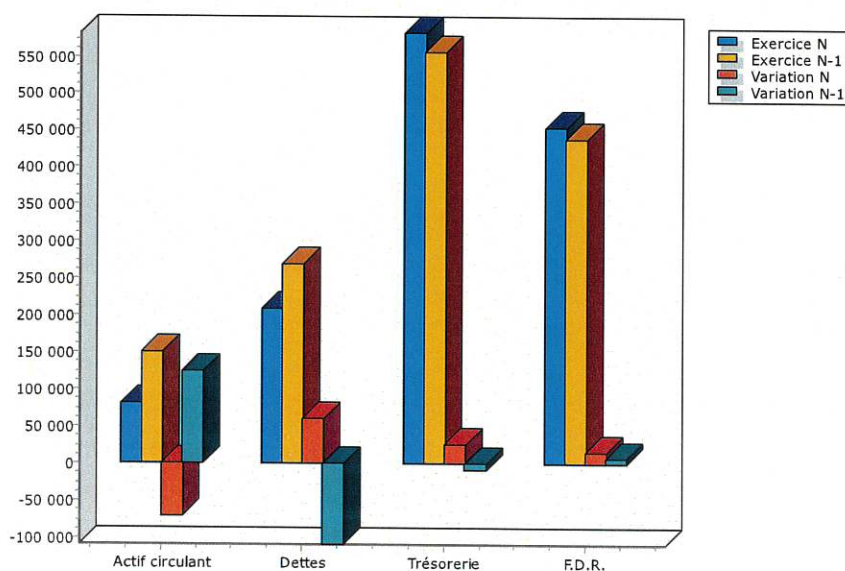
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature NEANT		
Mise à disposition gratuite de biens NEANT		
Prestations NEANT		
Personnel bénévole NEANT		
Mission de Présentation des Comptes Total		

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Tableau de Financement

Etat en valeurs brutes Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	68 774	62 007	(6 767)	57 290
	Autres créances	82 051	18 556	(63 495)	66 202
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	150 825	80 563	(70 262)	123 492
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	113 291	110 679	2 612	(19 514)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	155 990	97 931	58 059	(89 454)
	TOTAL DETTES A COURT TERME	269 281	208 610	60 671	(108 969)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(118 456)	(128 047)	(9 591)	14 523
TRESORERIE	Disponible	556 412	582 054	25 643	(8 541)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	556 412	582 054	25 643	(8 541)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		437 955	454 007	16 052	5 982

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Mission de Présentation des Comptes

Détermination de la capacité d'autofinancement

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	12 682	57 873	(46 150)
+ Autres produits (d'exploitation)	1 221	55	9
- Autres charges (d'exploitation)	6 209	6	43
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	7 902	9 914	9 793
- Charges financières			
+ Produits exceptionnels		10 628	673
- Charges exceptionnelles		3 850	3 672
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices			
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	15 597	74 613	(39 390)

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Annexe libre

Evaluation des contributions volontaires en nature

Il n'y a pas eu de valorisation des contributions volontaires au cours de cet exercice.

Honoraires commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 936 €.

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes